

Transactions résidentielles	
Prix de vente	Honoraires TTC (TVA 20 %)
de 0 à 49 999 €	5 000 €
De 50 000 € à 74 999 €	7 000 €
de 75 000 € à 99 999 €	8 500 €
de 100 000 € à 124 999 €	11 000 €
De 125 000 € à 149 999 €	12 000 €
de 150 000 € à 174 999 €	13 000 €
de 175 000 € à 199 999 €	14 000 €
de 200 000 € à 224 999 €	15 000 €
de 225 000 € à 249 999 €	16 000 €
de 250 000 € à 274 999 €	17 000 €
de 275 000 € à 299 999 €	18 000 €
de 300 000 € à 500 000 €	6%
supérieur à 500 000 €	5%
Honoraires agence à la charge du vendeur	
Transactions commerciales	
De 0 à 150 000 €	12% (avec un minimum de 5 000 €)
supérieur à 150 001 €	10%
Locations et Gestion Résidentielles	
Gestion	
de 6,5 % à 8,5 % HT du montant des loyers et charges, supportés par le bailleur	
Locations (honoraires dûs par le locataire et le bailleur)	
Zone "non tendue" négociation et rédaction du bail : 8 € TTC/m ² habitable. Frais d'avenant de bail: 250€ TTC	
Etat des lieux : 3 € TTC/m ² habitable	
Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire, Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.	
Locations commerciales	
20 % HT du loyer annuel + frais d'état des lieux (200 € HT jusque 100m ² et 300 € HT pour plus de 100m ²)	
CAISSE DE GARANTIE : GALIAN 89 rue de la Boetie 75008 PARIS	

d